

Relève parentale

Soulager le parent en difficulté afin de prévenir l'épuisement.



Croix-Rouge neuchâteloise

Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



Un moment pour souffler, permettre de maintenir l'équilibre familial

La maladie d'un parent qui s'invite ou le handicap d'un enfant vivant à domicile engendre une fatigue intense. Le besoin d'être soulagé afin d'avoir un temps pour soi et une aide pour s'occuper de l'enfant est primordial, notamment afin de prévenir l'épuisement et de maintenir l'équilibre pré-existant à la maladie.

Notre équipe d'assistants socio-éducatifs (ASE) intervient à votre domicile pour s'occuper de votre enfant afin de vous soulager de manière ponctuelle quelques heures par semaine ou pour une durée plus longue le temps d'un traitement.

Vous êtes :

- Parent proche de l'épuisement dont l'enfant, vivant au domicile familial, est en situation de handicap (hors décision AI).
- Parent gravement malade subissant un traitement lourd et momentanément incapable de s'occuper de l'enfant.
(Enfants jusqu'à en principe maximum 12 ans)

Prise en charge, fonctionnement

Nous sommes en contact avec Pro Infirmis pour garantir la subsidiarité de notre intervention (prise en charge AI), si le principe est respecté nous intervenons en tant que relève parentale, à raison de maximum 3 demi jours de prise en charge hebdomadaire de manière ponctuelle ou le temps de la durée du traitement.

“La chimiothérapie me mettant au tapis durant une bonne semaine, je peux avec l’aide d’un professionnel de la Croix-Rouge, prendre du temps pour me reposer, faire une activité avec mon enfant et ainsi retrouver l’énergie nécessaire pour effectuer des tâches administratives ...”

Charles, bénéficiaire de la relève parentale
(prénom d’emprunt)

Tarif

La prestation est gratuite.





Contact et inscription

Nathalie Imwinkelried

Responsable Relève parentale

032 886 88 65

ged@croix-rouge-ne-ch

Lundi - Vendredi : 8h30 - 11h30

